

~~~~~

## Procès verbal du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2020

L'an deux mil vingt le vendredi 4 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 31 Juillet 2020.

|                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                               | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE représenté par Marina BOURREL, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE, Jean-Claude CROS, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Julie GARCIN-SAUDO est représentée par Sylvie PRADELLE, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, |
| Etaient également présents                                                      | Martine BONNET, Marc CARAYON, Pascal DELIEUZE, Daniel JAUDON, Françoise OLIVIER, Jacky PEREZ, José POZO, Jean-Pierre PUGENS,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Absents ou excusés :                                                            | Sébastien ANDRAL, Marie-Pierre PONS,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 28 - Votants : 28</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

Le Président, Jean-François SOTO, accueille l'assemblée et rappelle le contexte de la réunion de ce jour :  
*suite aux renouvellements des conseils municipaux, il convient d'élire un nouveau Président.*

La Présidence doit être assurée par le doyen d'âge, qui est M. Claude VALERO jusqu'à l'élection du Président par le Comité syndical.

La Présidence est donc assurée par M. Claude VALERO qui salue l'assemblée et prend son poste de Président de séance.

M. Claude VALERO interroge alors l'assemblée afin de désigner le poste de scrutateur.

Mme Marina BOURREL est désignée comme scrutateur et également comme secrétaire de séance à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION N°2020-33 : ELECTION DU PRESIDENT DU SYDEL**

La Présidence est donc assurée par M. Claude VALERO et Mme Marina BOURREL est le scrutateur de cette élection.

M. Claude VALERO rappelle les règles d'élection du Président et organise le scrutin.

M. Claude VALERO précise que le vote est organisé à bulletin secret.

L'assemblée est constituée de 28 personnes.

M. Claude VALERO demande aux personnes de l'assemblée qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

M. Frédéric ROIG souhaite au préalable prendre la parole afin d'exprimer sa position, son intention de ne pas être candidat et rappeler le contexte historique du SYDEL par rapport à ses engagements politiques et ses combats sur le territoire.

M. Jean François SOTO fait part de sa candidature, précisant ses priorités : un SCoT approuvé d'ici un an, une politique de cohésion touristique économique, une politique de santé, et la place du Cœur d'Hérault dans un contexte institutionnel plus large.

M. Claude VALERO fait ensuite procéder au vote à bulletin secret.

Tous les participants sont appelés par le Président afin de voter et de signer la liste après leur vote auprès de Mme Marina BOURREL.

Le vote étant clos, M Claude VALERO fait procéder au dépouillement, assisté d'un assesseur, Mme Marina BOURREL.

M Jean-François SOTO est élu Président du Syndicat de développement local (SYDEL) du Cœur d'Hérault avec  
**22 voix – 1 vote nul et 5 votes blancs.**

M. Claude VALERO appelle donc M. Jean-François SOTO, le félicite et lui délègue immédiatement la Présidence.

M. Jean-François SOTO remercie l'assemblée et rappelle tous les travaux en cours, à savoir le SCoT, le Tourisme, la Santé, le Plan Climat, la Mobilité.

Le Président, Jean-François SOTO propose de réduire l'ordre du jour de la séance en se concentrant sur l'installation du Bureau :

- Modification de nos statuts pour réajuster la composition du Bureau
- Election des vice-présidents (es)
- Election des membres du bureau
- Election du ou de la Président/e du GAL Convivencia

#### **DÉLIBÉRATION N° 2020-34 :      MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEL**

Lecture du rapport par M. Jean-François SOTO.

Le Président explique cette volonté.

C'est en effet dans une intention d'assurer une cohérente représentativité des communautés de communes au sein du bureau que nous souhaitons élargir les postes de Vice-présidents.

#### ***L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE***

***A l'unanimité des suffrages exprimés :***

- ✓ **D'Approuver** la proposition de modification des statuts portant sur le réajustement de la composition du Bureau,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à solliciter les assemblées délibérantes des membres afin qu'ils se prononcent sur la modification des statuts dans les meilleurs délais,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à solliciter le Préfet afin qu'il approuve la modification des statuts du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault lorsque tous les membres se seront prononcés ou à l'écoulement du délai de trois mois suivant la publication de la présente délibération,
- ✓ **D'Autoriser** le Président à mettre en œuvre toutes les démarches découlant de la modification des présents statuts.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2020-35 :      ELECTION DES VICE PRESIDENTS/ES DU SYDEL**

Lecture du rapport par M. Jean-François SOTO.

L'assemblée n'a pas de question.

Concrètement, suite à notre approbation d'élargir le bureau et conformément à l'ordre du jour, nous allons donc procéder à l'élection des vice-présidents (es).

Toutefois, le Président précise que les deux nouveaux vice-présidents ne rentreront en fonction qu'après validation de la procédure de modification des statuts.

M. Jean-François SOTO propose M. REVEL comme 1<sup>er</sup> Vice-président, M. REQUI comme 2<sup>ème</sup> Vice-président, M. BARDEAU comme 3<sup>ème</sup> Vice-président, M. ROIG comme 4<sup>ème</sup> Vice-président, Mme MORERE comme 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Mme NEGRIER-FERANDO comme 6<sup>ème</sup> Vice-présidente, et, demande si d'autres candidats veulent se présenter.

L'élection de ces 6 postes de vice-présidents(es) va se tenir à bulletin secret.

La Présidence est donc assurée par M. Jean-François SOTO et Mesdames Marina BOURREL et Béatrice FABRE sont nommées aux postes de scrutateurs.

Pour rappel, le nombre de votants est de 28.

| <b>Fonction</b>                 | <b>Nom</b> | <b>Nombre Suffrages obtenus</b> | <b>Nombre Bulletins annulés</b> | <b>Nombre votes blancs</b> |
|---------------------------------|------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Vice-président  | M.REVEL    | 24                              | 1                               | 3                          |
| 2 <sup>ème</sup> Vice-président | M.REQUI    | 22                              | 4                               | 2                          |
| 3 <sup>ème</sup> Vice-président | M.BARDEAU  | 25                              | 0                               | 3                          |

|                      |                      |    |   |   |
|----------------------|----------------------|----|---|---|
| 4ème Vice-président  | M.ROIG               | 24 | 1 | 3 |
| 5ème Vice-présidente | Mme MORERE           | 25 | 0 | 3 |
| 6ème Vice-présidente | Mme NEGRIER-FERNANDO | 26 | 0 | 2 |

#### **DÉLIBÉRATION N°2020-36 : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYDEL**

Lecture du rapport par M. Jean-François SOTO.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président propose maintenant d'élire les membres du bureau afin d'achever la composition du bureau.

A la demande de l'assemblée, M. Jean-François SOTO accepte le vote à main levée pour ces dernières désignations.

M. Jean-François SOTO propose :

- 1<sup>er</sup> membre : M. CARCELLER
- 2<sup>ème</sup> membre : M. SALASC
- 3<sup>ème</sup> membre : M. BRUN
- 4<sup>ème</sup> membre : M. VALERO
- 5<sup>ème</sup> membre : Mme ROUVEIROL
- 6<sup>ème</sup> membre : M. TRINQUIER

***L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE***

***A l'unanimité des suffrages exprimés :***

- ✓ **D'Approuver** la proposition du Président,
- ✓ **De Nommer** : M. CARCELLER, M. SALASC, M. BRUN, M. VALERO, Mme ROUVEIROL, M. TRINQUIER membres du bureau.

#### **DÉLIBÉRATION N°2020-37 : ELECTION DE LA PRESIDENCE DU GAL CŒUR D'HERAULT - CONVIVENCIA II - PROGRAMME EUROPEEN LEADER**

Lecture du rapport par M. Jean-François SOTO.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président propose maintenant d'élire Mme Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Présidente du GAL Coeur d'Hérault.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE***

***A l'unanimité des suffrages exprimés :***

- ✓ **D'Approuver** la proposition du Président,
- ✓ **De Nommer** Mme Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Présidente du GAL Coeur d'Hérault.

Le Président précise que les derniers points de l'ordre du jour seront traités ultérieurement.

Le Président rappelle le calendrier des prochaines réunions :

- le Conseil des maires prévu le 11 Septembre 2020 à Lodève
- le Séminaire des élus prévu le 18 septembre 2020 à Paulhan à partir de 15h30.

Après échanges et réflexions suite à la période de rentrée et de vendanges, il est décidé sur proposition de l'assemblée d'annuler la réunion du 11 septembre et de regrouper les deux réunions le 18 septembre 2020 dès 14h30 à Paulhan. Les services du Pays confirmeront ces changements par courrier, comme à l'accoutumée.

Le Président remercie l'assemblée pour leur participation et clôture la séance en remerciant tous les Membres du Comité Syndical du Pays Coeur d'Hérault.

**La séance est levée à 11h00**

**Secrétaire de séance**

**Mme Marina BOURREL**